



SOMMAIRE

- Le mot de Karine Longeray
- Formations Eau
- Point sécheresse
- Le fil d'actu
- FEADER 2026

TARIFS :

Public éligible à
Vivéa : **GRATUIT**
Non éligible : **384 €**



La formation vous
apporte **des points**
pour vos
demandes de
financement



**Les inscriptions
ferment le 8
octobre.**

Pour s'inscrire :

[https://savoie-](https://savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation)
[mont-](https://savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation)

[blanc.chambres-](https://savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation)
[agriculture.fr/se-](https://savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation)
[former/notre-offre-](https://savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation)
[de-formation](https://savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/se-former/notre-offre-de-formation)

Ou appelez le

04.57.08.70.11



Présentation de Karine Longeray, Vice-Présidente à l'eau



« Agricultrice en GAEC avec mon mari depuis 2002 à Montagny-les-Lanches, nous produisons du lait sous IGP. **Élue pour un second mandat** à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, je poursuis mon engagement sur la communication positive et prends en charge un nouveau dossier majeur : l'eau.

L'eau conditionne notre avenir agricole, fortement menacé par le changement climatique. Le mois d'août a été le 3ème plus chaud enregistré. **Il est urgent d'agir, et d'agir collectivement.**

Dès cet automne, nous lançons **la Commission Eau** pour représenter les agriculteurs, donner des avis concertés, partager les réalités du terrain et proposer des solutions concrètes face à cet enjeu crucial pour l'agriculture de demain. »

Karine Longeray

Vice-Présidente Eau de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc



Nouveauté 2025 : deux formations sur l'eau auront lieu en novembre à la Chambre d'agriculture

Les sécheresses répétées fragilisent les exploitations agricoles et les perspectives liées au changement climatique vont aggraver cette situation. Pour mieux anticiper ces évolutions, la Chambre d'agriculture lance deux nouvelles formations sur l'eau.

J'évalue le besoin en eau dans un contexte de changement climatique :

diagnostic des ressources en eau, estimation des besoins présents et futurs, solutions et réglementation, financements possibles.

Je pilote mon irrigation en maraîchage face au changement climatique :

diagnostic, matériel, outils de pilotage et méthodologie pour optimiser votre système d'irrigation.



Retour sur le questionnaire sur les formations Eau

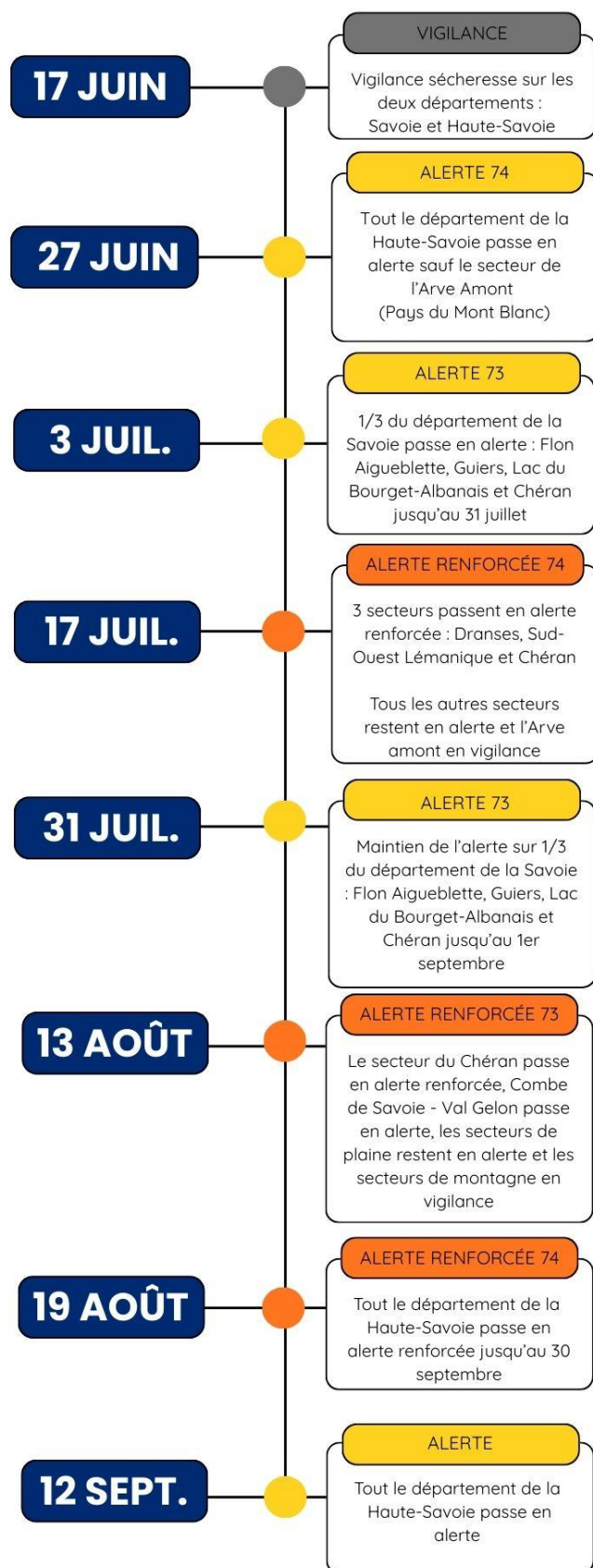
Un questionnaire sur les besoins en formation a été diffusé en juin dernier - un grand merci à toutes celles et ceux qui y ont participé !

Les réponses mettent en avant **3 priorités** (plébiscitées par 63 à 75 % des répondants) : renforcer son autonomie en eau, s'adapter aux effets du changement climatique et mettre en place des solutions de stockage.

Le coût reste néanmoins un frein majeur. C'est pourquoi ces formations sont éligibles au **financement Vivéa et intégralement prises en charge** pour les personnes affiliées.



Sécheresse 2025, toujours en cours



Depuis 9 semaines, les deux départements subissent la sécheresse.

La situation est en cours d'amélioration mais n'est pas résorbée pour autant.

Aujourd'hui, seul le secteur du Chéran en Haute-Savoie est en ALERTE RENFORCÉE. La plaine de Savoie et la totalité du département de la Haute-Savoie est en ALERTE. Les territoires des massifs de Savoie (Beaufortin, Maurienne, Tarentaise) sont encore en vigilance.

Bien que les conditions météorologiques se soient améliorées, il reste nécessaire d'avoir de nouveaux épisodes pluvieux pour activer réellement la recharge des nappes.

Le retour à la normale va se faire progressivement. Il risque de prendre encore plusieurs semaines car il n'est pas possible de passer directement d'un seuil alerte renforcée à un seuil vigilance par exemple.

Si vous souhaitez partager un retour sur la gestion de la sécheresse sur votre exploitation, n'hésitez pas à nous écrire.

Retrouvez les restrictions sur votre commune sur le site : vigieau.gouv.fr

La Chambre d'agriculture relaie les arrêtés sécheresse dans le bulletin eau et sur [son site web](#).

Pour suivre en direct les restrictions et arrêtés :

- vigieau.gouv.fr
- savoie.gouv.fr
- haute-savoie.gouv.fr



Le fil d'actu

Cela se passe chez vous à l'automne

- **Le RDV de l'installation** le **10/10/2025** de 9h30 à 16h30 dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Saint Baldoph avec notamment un stand et une **conférence sur l'eau**. Plus d'information [ICI](#).
- Visite de terrain pour l'instrumentation et le suivi des cours d'eau sur le secteur du **Dôme de Vaugelaz** et de **l'Ormente**.
- Lancement de l'étude des besoins agricoles en eau sur le bassin versant de **l'Arc et du Massif du Mont-Cenis**
- Poursuite des concertations pour le contrat Eau et Climat **Guiers-Aiguebelette** et pour le PTGE du **Chéran** en vue d'une finalisation en 2025.
- Comité de pilotage n°2 pour l'étude Quanti-Fier sur le **territoire Fillière-Fier Amont et Eau Morte**.
- Restitution des premiers résultats de l'étude pour la préservation des ressources en eau du territoire de **Thonon Agglo**.

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour l'année 2026



La **date limite de dépôt des demandes d'aides FEADER** est fixée au **28 février 2026**. Si vous souhaitez déposer une demande d'aide, pensez à préparer votre dossier dès aujourd'hui et le déposer dès qu'il est prêt (ne pas attendre la date limite car des compléments peuvent vous être demandés). **Nous pouvons vous accompagner gratuitement dans le montage du dossier, n'hésitez pas à nous solliciter !** Pour rappel les dispositifs d'aides sont les suivants :

Dispositifs 205 et 206 : Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole pour les projets individuels (205) et collectifs (206).

Investissements éligibles : goutte à goutte, micro-aspiration, matériel de contrôle et pilotage de l'irrigation, logiciels, prélèvement, réseaux jusqu'aux parcelles, compteurs, études techniques ou de faisabilité, acquisitions foncières, retenue alimentée par les eaux de toiture / de ruissellement.

Dépenses : 5 000 - 200 000 € HT (jusqu'à 600 000 € HT pour les GAEC avec maximum 3 associés) avec un **taux d'aides de 40 à 70 %** en fonction du projet, si le bénéficiaire est un nouvel installé (NI) ou du territoire.

Le saviez-vous ?

Tout prélèvement en eau dans le milieu naturel doit être déclaré (en mairie ou auprès de la direction départementale des territoires). Le dispositif de prélèvement doit être **équipé d'un compteur d'eau**. L'absence de compteur peut porter préjudice à vos demandes de financement.



Une vérification des compteurs doit être effectuée tous les 7 ans ou bien il est nécessaire de procéder à leur renouvellement tous les 9 ans.

Si vous avez un forage ou un puits non déclaré sur votre exploitation, **une reconnaissance d'antériorité** peut permettre de le mettre en conformité.

👉 **N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur ce sujet ou que vous souhaitez être accompagnés.**

Contacts

Gestion quantitative de l'eau

- ➡ Camille Seon : camille.seon@smb.chambagri.fr / 06 31 12 13 49
- ➡ Frédéric David : frederic.david@smb.chambagri.fr / 06 31 02 58 57
- ➡ Mathilde Jung : mathilde.jung@smb.chambagri.fr / 06 50 19 14 89

Gestion qualitative de l'eau

- ➡ Fabienne Ruin : fabienne.ruin@smb.chambagri.fr / 06 08 62 27 83

"La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée"



LE DÉPARTEMENT

Avec le soutien du
Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté
Alimentaire
CADER

haute
savoie
le Département



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73174